



PÔLE ADMINISTRATIF & FINANCIER

COMITE DE DIRECTION PV N° 3 – du 16/10/2023

Présidence : Patrick BEL ABBES

Présents : Thierry BALLAND, Christophe BELLARD, David LUCHARD, Patrick GRECO, Jean-Maurice VALET, Christophe VIDUSSI, Joël GRISONI

Présents en Visio : Mehdi AABID, Pierre VALENSI, Grégory LA CARIA, Oualid KRID

Excusés : André BODJI, Jean-Luc QUEIRAS, Daniel ROUIT, Gilles CHALVET, Marc CHIRON, Béatrice ZIZZI, Richard PEREIRA, Simon AMZALLAG, Président de la CDA

Assistent : Sylvie POIGNET-TESTU, Pierre-Yves BERNIER, Fabien MERCADAL, Sandy AUDEMAR, Kilian RIZZO

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel par **toute personne directement intéressée** dans un délai de **sept** jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard le **22** du mois). Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision **sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs** ; Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel (**pour toutes les épreuves de coupes (seniors et jeunes) l'appel doit être introduit dans les QUARANTE HUIT HEURES**). L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyée d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Les décisions prises en 2^{ème} instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3^{ème} et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure écrite ci-dessus. Conformément aux dispositions de l'article 4 du Règlement Disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la FFF, seront imputés au club appelant dont la responsabilité et/ou celle d'un de ses licenciés est reconnue, même partiellement.

Le remboursement des frais entraînés par la convocation des personnes officielles ou non, dont l'audition est jugée utile,

ORDRE DU JOUR

Le Président, Patrick BEL ABBES ouvre la séance 18 heures 30, il souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et passe à l'ordre du jour.

Le PV du CD du 4/09/2023 est adopté à l'unanimité.



PÔLE ADMINISTRATIF & FINANCIER

Informations du Président :

Le Président Patrick BEL ABBES informe les membres présents des candidatures reçues : M. Lhoussaine BIK et M. Guillaume CERULEI souhaitent intégrer la Commission des Terrains, accord du Comité de Direction.

Le Président fait part de l'intention d'acquérir un véhicule, un caddy 7 places. Après présentation des deux devis, le devis avec la maintenance et l'extension de garantie est validé à l'unanimité. Le Comité de Direction donne son accord pour que le Président, Patrick BEL ABBES, engage le District des Alpes de Football pour signer les conventions et avenants de subvention et les documents relatifs aux paiements et contrôle des subventions et aux demandes de prorogation. Une demande de subvention FAFA et une demande de subvention auprès de la Région SUD vont être demandées.

Planning saison 2023/2024 des Assemblées Générales

- 2/12/23 District, Sisteron à 10 heures
- 9/12/23 Ligue
- 16/12/23 FFF
- 8/06/24 FFF
- 15/06/24 Ligue
- 22/06/24 District, Château-Arnoux.

Coupes des Alpes, la date du 1^{er} juin 2023 est arrêtée, elles se dérouleront à Veynes.

Festival U13, Finales départementales et régionales (GAP le 4 et 5/05/24 finales régionales et SISTERON le 6/04/24 finale départementale).

Point sur l'organisation des 40 ans.

Réunions de secteur : Patrick BEL ABBES fait le point sur les réunions qui se sont déroulées à Briançon le 2/10 et à Laragne le 10/10, il fait part aux membres du Comité de Direction des thèmes abordés par les clubs présents. Le Président rappelle qu'il y a deux réunions programmées : le 17/10 à Malijai à la Salle des Fêtes et le 23/10 à Sainte Tulle à la Maison du Peuple à 18 heures.

Courriers reçus :

SC VINON, concernant la rencontre U18, réponse sera faite.

ASPTT, demandant une mise à jour de leur compte, refus du Comité de Direction, réponse sera faite.

US VEYNES SERRES, concernant les frais à payer lors des Coupes, réponse faite.

L'ARGENTIERE SPORTS, relatif à la rencontre D2 VEYNES SERRES / ARGENTIERE SPORTS du 1/10, réponse faite.

LA ROCHE SPORTS, concernant la rencontre du 1/10 en séniors, réponse faite.

AS FORCALQUIER, demandant des précisions sur les frais d'arbitrage, réponse faite



PÔLE ADMINISTRATIF & FINANCIER

Tour des Commissions

Commission Féminine : proposition de mettre en place une coupe des Alpes U17F, accord du Comité de Direction. Tour de cadrage les 2 et 9/03/24 - ½ finale le 27/04 ou 04/05/24 - Finale le 1/06/24.

Commission Statut et Règlements : Joël demande aux commissions de respecter le délai de 3 à 4 semaines entre chaque tour de coupe. Il évoque le cas des mutés supplémentaires et le nombre de joueurs dans les ententes. Un rappel sera fait aux clubs concernés.

Commission Football Educatif : Pierre-Yves BERNIER, CTD DAP, fait part d'un problème rencontré lors du festival U13 le samedi 14/10/23.

Commission Futsal : 10 équipes engagées cette saison.

Commission d'Appel Disciplinaire et Règlementaire : 2 appels seront jugés le 24/10/23

Intervention du Secrétaire Général

Thierry BALLAND, précise un point du règlement du championnat féminin : le temps de jeu lorsque les filles jouent à 8 est bien 2x35 minutes

Avant de clôturer la séance, Fabien MERCADAL, nouveau CTD PPF, remplaçant de Sébastien JOSEPH se présente.

La séance est levée à 20h50

Prochaine réunion du Comité de Direction sur convocation

Le Président
Patrick BEL ABBES

Le Secrétaire de séance
Thierry BALLAND



PÔLE ADMINISTRATIF & FINANCIER

Calendrier des manifestations

- 21/10 – 40^{ème} Anniversaire du District à Manosque
- 30/10 – Rentrée du Futsal
- 02/12 – AG District à Sisteron
- 9/12 – Plateau de Noël U7
- 28/01 – Futsal Féminin
- 06/04 – Festival U13 à Sisteron
- 4 et 5/05 – Finale Régionale U13 à Gap
- 25/05 – Challenge U11
- 1/06 – Finales des Coupes des Alpes
- 08/06 – JND U9
- 15/06 – JND U7
- 22/06 : AG District à Château-Arnoux